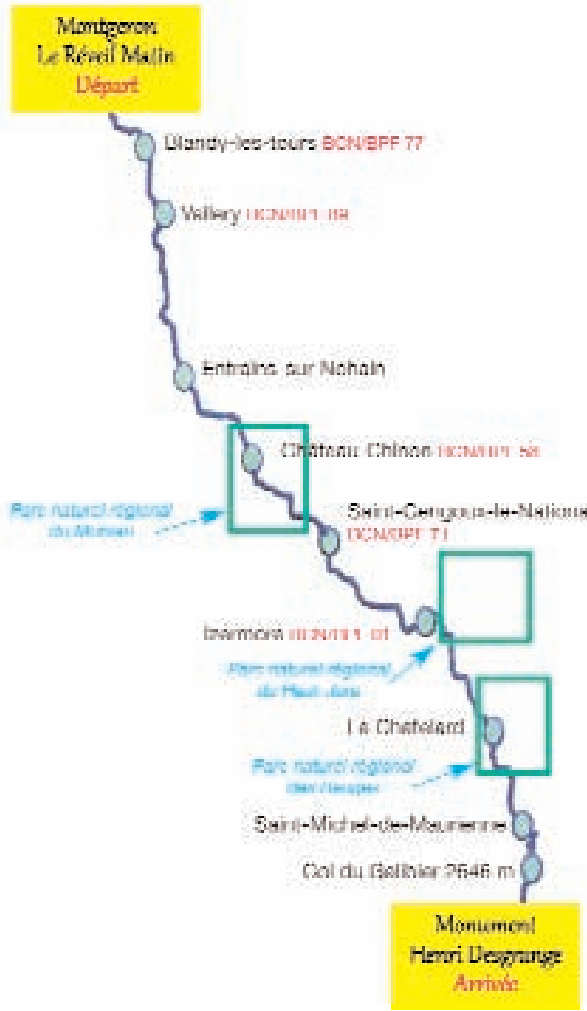


Le parcours



Randonnée permanente Montgeron Col du Galibier Souvenir Henri Desgrange



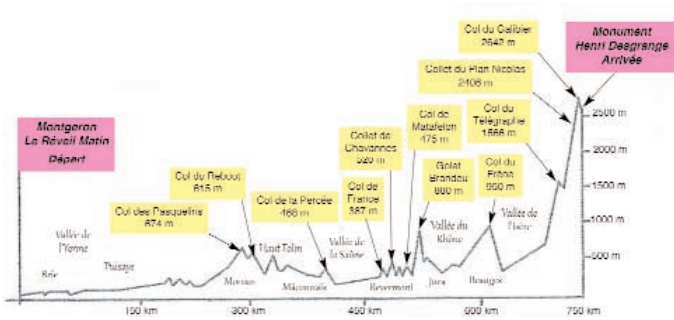
750 km - 11 cols
7500 m d'élévation
5 BCN / BPF
Label FFCT n° 213



UNION DES AUDAX FRANÇAIS

www.audax-uaf.com

C.I.S.P. - 6 avenue Maurice Ravel - 75012 Paris



Le règlement

La randonnée est à effectuer :

- de préférence dans le sens "descendant" sur la carte, c'est-à-dire au départ de la région Parisienne- en solitaire ou en groupe sans limite du nombre de participants
- à bicyclette, à tandem ou sur tout autre engin pourvu qu'il soit mû uniquement par la force musculaire humaine - selon 2 formules de déroulement au choix :
- soit avec un délai de 7 jours pour les 750 km
- soit sans délai dans le souci d'en permettre la réalisation par des cyclistes contemporatifs, voir par des groupes familiaux ;
- par tout cycliste français ou étranger, licencié ou non, régulièrement assuré pour la pratique de la bicyclette. Cette randonnée étant purement cyclo-touristique, les participants devront respecter le Code de la Route français et les règles de sécurité en général.

Les participants mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié, et joindre une autorisation parentale au bulletin d'engagement.

Faire parvenir au moins un mois avant la date de départ prévue à :

Jacques TORGUE - 57, avenue de Marseille - 93220 Gagny

la demande d'engagement ci-jointe et le montant correspondant. En cas d'impossibilité de prendre le départ à la date prévue, l'engagement reste valable jusqu'à la fin de l'année suivante incluse.

Contrôles obligatoires sur la carte de route par apposition d'un tampon humide portant le nom de la localité concernée. En cas d'impossibilité, expédier une carte postale au responsable de l'homologation (ci-dessus) ou joindre au moment de la demande d'homologation une photographie du participant et ou de sa machine devant le panneau de la localité.

Départ et arrivée font en outre l'objet du postage obligatoire d'une carte spécifique.

Le montant de l'engagement destiné à couvrir les frais de l'organisateur est fixé par personne à :

- 10 € pour les licenciés à la Fédération française de Cyclotourisme (FFCT) dans ce cas joindre une photocopie de la licence de l'année en cours ;
 - 12,50 € pour les autres participants (non licenciés, autres fédérations...)
 - 6 € pour les jeunes de moins de 18 ans
- à régler par chèque à l'ordre de : Union des Audax Français – Paris

En retour l'organisateur fait parvenir au participant : 1 carte de route – 1 plaque de cadre – 4 cartes postales – 1 livre de route détaillé – les extraits de plans supplémentaires utiles à quitter la banlieue parisienne en sécurité.

L'attention des participants est attirée sur la particularité des routes de montagne : si en France les grands cols sont en principe dégagés du 15 juin au 15 septembre, ils peuvent parfois être ouverts plus tôt, mais aussi être fermés en plein été. Il nous paraît utile également de rappeler la nécessité de disposer de tout-petits développements de montagne.

La randonnée achevée, le participant adressera rapidement au responsable sa carte de route pour homologation.

Nous souhaitons aussi que vous ayez la gentillesse de rédiger un récit court et concis de votre randonnée (photos bienvenues) pour publication dans la revue des Audax. Les photos papier seront rendues.

Des trophées "souvenir" personnalisés facultatifs pour chaque randonnée, et pour ceux des randonneurs qui auront bouclé le cycle des trois parcours sans limite de temps, pourront être obtenus :
Coût à préciser au moment de l'homologation.

Participer à cette randonnée implique l'acceptation du présent règlement.

Souvenir Henri Desgrange

Henri Desgrange (1865-1940) a toujours été un fervent adepte du vélo. Peu le savent, mais il établit le premier record de l'heure cycliste sans entraîneur, 35,325 km, le 11 mai 1893. Il est en outre détenteur de plusieurs records à tricycle, toujours sur piste, sur 50 et 100 km.

Journaliste, Desgrange collabore à diverses revues : La Bicyclette, Paris-Vélo et Le Journal de sports.

Entrepreneur, il devient à Paris le directeur du stade-vélodrome du Parc des Princes en 1897, puis du Vélodrome d'Hiver en décembre 1903.

C'est en 1900 qu'il est nommé directeur et rédacteur en chef d'un nouveau quotidien sportif, L'Auto-Vélo, rebaptisé L'Auto en 1903.

En 1917, sans obligation de le faire, il s'engage, à 52 ans, pour participer à la guerre qu'il termine comme officier. Sur ses vieux jours, il reste sportif, pratiquant la marche de fond et le cross-country. Il est inhumé dans le Var, à Grimaud.

Henri Desgranges organisa en 1901 le second Paris-Brest-Paris, puis il créa en 1903 le Tour de France cycliste, probablement inspiré par le premier tour de la France effectué en 1896 par Théodore Joyeux sur bicyclette Acatène. Il le fut aussi et surtout par quelques-uns de ces collaborateurs du journal " L'auto " dont il était directeur.

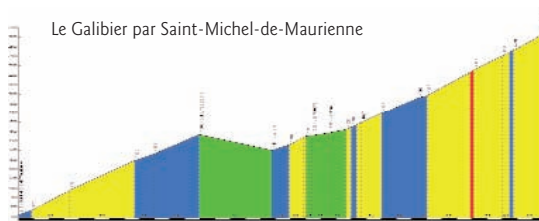
En 1904, s'inspirant du modèle italien, il créa les Audax cyclistes, bien décidé à relancer le grand tourisme sportif et soucieux de proposer une continuité sportive aux anciens coureurs ayant arrêté la compétition. Cent ans plus tard les Audax sont plus vivants que jamais.

Le bel itinéraire bucolique auquel l'UAF vous convie va vous conduire de l'Île-de-France au géant des Alpes. Auparavant vous aurez traversé trois parcs régionaux, vous vous serez délecté de paysages toujours changeants, réalisé une ample moisson de BCN/BPF et de cols nouveaux parfois cachés dans la verdure. Mais prenez aussi le temps, car les délais le permettent, d'aller visiter les curiosités essentielles signalées par votre livre de route.

Arrivé au mythique col du Galibier, au sortir du tunnel côté Briançon, un important monument a été érigé en l'honneur de Henri Desgrange, premier Président d'honneur des Audax ; saluez la mémoire de ce grand homme qui apporta en son temps une pierre importante à l'édification du cyclotourisme.

Sur la route portez le casque et en toute circonstance soyez courtois et exemplaire car la route se partage et se mérite.

Nous vous souhaitons une bonne et belle randonnée.



Montgeron - Col du Galibier, souvenir Henri Desgrange créateur des Audax, est une organisation de l'Union des Audax Français sur une idée de Charles Bouchard et un parcours de Bernard Warin avec la collaboration de Jacques Lannoy, Daniel Janan et Bruno Frilley.



Bulletin d'engagement

Montgeron - Col du Galibier



A adresser accompagné du montant de l'engagement à Jacques Torgue - 57, avenue de Marseille - 93220 Gagny
Tél : 06 17 71 70 27 - Courriel : rp@audax-uaf.com
(chèque à l'ordre de l'Union des Audax Français)

Nom : Prénom :

Sexe : F M Date de naissance :
(pour les moins de 18 ans, joindre une autorisation parentale)

Club (le cas échéant) :

Fédération : Licence numéro :
(joindre obligatoirement la photocopie de la licence de l'année en cours)

Adresse : n° rue

Code postal : Localité :

Pays :

Téléphone (s) :

E-mail :@.....

Souhaite participer à la randonnée permanente de l'UAF :
Montgeron - Col du Galibier

Formule retenue : avec délai sans délai (entourer la formule retenue)

Véhicule(s) accompagnateur(s) prévus : Oui Non
(entourer la mention utile)

Date de départ prévue :

Je m'engage à respecter le code de la route, et obéir aux injonctions des forces de l'ordre.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, et l'accepter dans son entier.

Fait à le

Signature